

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/10/2025 - B2025/009652 - 2021 B 01281 - 904 498 219 - 666 MARKET

666 MARKETS.A.S.U.
Au capital de 8 000 Euros.
Siège social : 153 AVENUE JEAN JAURES- 51100 REIMS
R.C.S : REIMS B 904 498 219

.....

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2025

Madame et Monsieur,

Conformément à la loi et au statut, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de ma Société clos le 31 Décembre 2024, d'une durée de 12 mois, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerais toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2024, l'activité de la société a consisté, conformément à l'objet social : NEGOCE ET SUPERETTE DE PRODUITS EXOTIQUES ALIMENTAIRES, GROS, DEMI GROS ET DETAIL DE FABRICATION, VENTE DE PRODUITS IMPORT ET EXPORT ENTRANT DANS L'ACTIVITE PRINCIPALE, VENTE DE PLATS PREPARES A EMPORTER. VENTE DE PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Je vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité des règles comptables en vigueur et respectant le principe de prudence.

CERTIFIE CONFORME
À L'ORIGINAL
FAIT A REIMS
LE 08/10/2025



CL

L'exercice clos le **31 Décembre 2024** fait ressortir un **bénéfice de 11 759 Euros**. A ce résultat s'ajoute au report à nouveau antérieur à hauteur de **1 289 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **13 048 Euros**.

- Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

Je vous propose de bien vouloir décider d'affecter le résultat comptable de l'exercice de la façon suivante:

- Au report à nouveau pour un montant de **13 048 Euros**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Je vais également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice écoulé.

LE PRESIDENT

Monsieur CHEN LONGLONG



FAIT À REIMS

LE 30 JUIN 2025

666 MARKETS.A.S.U.
Au capital de 8 000 Euros.
Siège Social : 153 AVENUE JEAN JAURES- 51100 REIMS
R.C.S REIMS B 904 498 219

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, et le trente juin à 11 heures, les actionnaires de la société par actions simplifiées à actionnaire unique "666 MARKET", au capital de 8 000 Euros, divisé en 100 actions de 80 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation du président.

La séance est présidée par Monsieur CHEN LONGLONG, en sa qualité de président.

Le Président constate que sont présents à l'assemblée :

- Monsieur CHEN LONGLONG
Propriétaire de 100 actions

TOTAL 100 actions

La totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par les actionnaires en entrant en séance, qui sera annexée au présent procès-verbal.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée:

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, arrêté au 31 Décembre 2024,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Monsieur le président déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,

CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL
FAIT À REIMS
LE 08/10/2025



CL

- Rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,

- Examen et approbation des comptes et conventions;

- affectation des résultats,

- quitus à la présidence.

- Monsieur CHEN LONGLONG, donne lecture de ses rapports.

Enfin, Monsieur le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 lesquels fait apparaître **un bénéfice de 11 759Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** faisant ressortir **un bénéfice de 11 759Euros**. A ce résultat s'ajoute au report à nouveau antérieur à hauteur de **1 289Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **13 048 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **13 048 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **13 048 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'assemblée générale donne quitus à Monsieur CHEN LONGLONG, pour ses fonctions de président au cours de l'exercice clos 31 Décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les actionnaires présents.

A REIMS

Le 30 JUIN 2025,

Monsieur CHEN LONGLONG



Désignation de l'entreprise 656 MARKET					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 153 AVENUE JEAN JAURES 51100 REIMS									
SIRET 9 0 4 4 9 8 2 1 9 0 0 0 1 6									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2					Durée de l'exercice précédent * 1 2				
					Exercice N clos le 31/12/2024				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	60 700	012		60 700		
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	19 999	030	6 305	13 694		
	Immobilisations financières * (1)		040	3 200	042		3 200		
Total I (5)				044	83 899	048	6 305	77 594	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060	30 903	062	30 903		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	59	070	59			
		Autres * (3)	072	112	074	112			
	Valeurs mobilières de placement		080	1 005	082	1 005			
	Disponibilités		084	7 083	086	7 083			
	Charges constatées d'avance *		092	1 678	094	1 678			
Total II				096	40 839	098	40 839		
Total général (I + II)				110	124 738	112	6 305	118 433	
PASSIF							Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	8 000			
	Écarts de réévaluation				124				
	Réserve légale				126	800			
	Réserves réglementées *				130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132				
	Report à nouveau				134	1 289			
	Résultat de l'exercice				136	11 759			
	Subventions d'investissement				137				
	Provisions réglementées				140				
Total I				142	21 848				
Provisions pour risques et charges				Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	47 859			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	6 908			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	1 127	172	14 945			
	Comptes courants d'associés				173	26 864			
	Autres dettes				175				
	Produits constatés d'avance				174				
Total III				176	96 585				
Total général (I + II + III)				180	118 433				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME

À L'ORIGINAL

FAIT À REIMS.

LE 08.10.2025

A

CL

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2025

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise 666 MARKET

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	356 004
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intra communautaires	215		214	
		Services *		217		218	
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	2
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	356 006
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	240 494
	Variation de stocks (marchandises) *					236	2 584
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail 4 931 - mobilier : - immobilier :)			242	47 973
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAL : 1 061)			243	1 348
	Rémunérations du personnel *					250	39 835
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 798
	Dotations aux amortissements *					254	2 000
			dont amortissement du fonds de commerce			255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259	254
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		
Total des charges d'exploitation (II)					264	341 285	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	1 681
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306	1 880
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	11 759

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

11 759

314

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOI-SD)		324	1 880		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				249	
Déductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexties)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	
				JEI (44 sexties A)	989	
	ZRI (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138	
Dont divers	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Rurale's Revitalisation (art. 44 quindécies V)	151	
	ZI-ANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 undecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	642	
Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite (art. 39 decies E)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

352

13 639

354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

356

360

Déficits antérieurs reportables *

1 107

dont imputés sur le résultat

360

1 107

372

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

370

12 532

372

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOI-SD

MESSAGE Experts-comptables janvier 2023

* Des explications concernant cette nomenclature sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

a

Formulaire obligatoire (art. 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 666 MARKET					Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terreins	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD									780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	1 107						
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		984	1 107						
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		960							
Total des déficits restant à reporter		970							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381							
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		480							
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326							
N° du centre de gestion agréé		388							
Montant de la TVA collectée		374	23 305						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	19 759						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398							
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

cl

⑤

Désignation de l'entreprise: 666 MARKET		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	356 004
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	356 004
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	246 961
Variation négative des stocks		145	2 584
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	17 135
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	24 371
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	254
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		155	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	291 305
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	64 701
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	64 701
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	356 004
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation			/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

CL

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann III du C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 0 4 4 9 8 2 1 9

Dénomination de l'entreprise

666 MARKET

Adresse (voie)

153 AVENUE JEAN JAURES

Code postal

51100

Ville

REIMS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille CHEN Prénom(s) LONGLONGNom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 22/03/1988 N° Département Commune ZHEJIANG Pays Adresse : N° 62 Voie RUE SADI CARNOT ESC ACode Postal 93300 Commune AUBERVILLIERS Pays FRANCETitre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

al

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2024

SIREN

9 0 4 4 9 8 2 1 9

Dénomination de l'entreprise

666 MARKET

Adresse (voie)

153 AVENUE JEAN JAURES

Code postal

51100

Ville

REIMS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-jacents en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Tribunaux de commerce

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	relève le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
566 MARKET 155 AVENUE JEAN JAURES 51100 REIMS					
SIRET	9	0	4	4	9 8 2 1 9 0 0 0 1 6
Mét :					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Commerce d'alimentation générale		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		12 532		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Parcs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Baudins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement art. immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Revenues nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE COALA
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
SACF 3 RUE DE LA JUSTICE 75120 PARIS Tél: 0182283890			Tél:		
CGA/OMGA ou viséur conventionné (Cocher la case correspondante) :			Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :			Date 26032025 Lieu REIMS		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : résident LONGJONG CHEN		
Etablissement fiscal (ECF) Prestataire :			Signature :		

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

[illegible]

* NCM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	39 810	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

MAGE Exports-comptables janvier 2025

2025		Dénomination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit					2468
<i>(à soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							